

## STATIONNEMENTS RÉSERVÉS AUX FORAINS

- Rue de la RÉPUBLIQUE côté pair, de la Clément Desormes au passage Geneviève Anthonioz de Gaulle.
- Rue de la RÉPUBLIQUE côté impair, de la Grande rue à la rue Charton.
- Rue FLEURY côté impair, de la rue Narcisse Bertholey à la Grande rue.
- Rue FLEURY des deux côtés, de la Grande rue à la rue Raspail.
- Rue MARCEAU face aux numéros pairs, de la rue Narcisse Bertholey à la Grande rue.
- Rue Jean Jacques ROUSSEAU, face au n°5 rue Jean-Jacques Rousseau à la rue Raspail.

Nb. Les parkings sont autorisés, sauf celui de la Mairie.

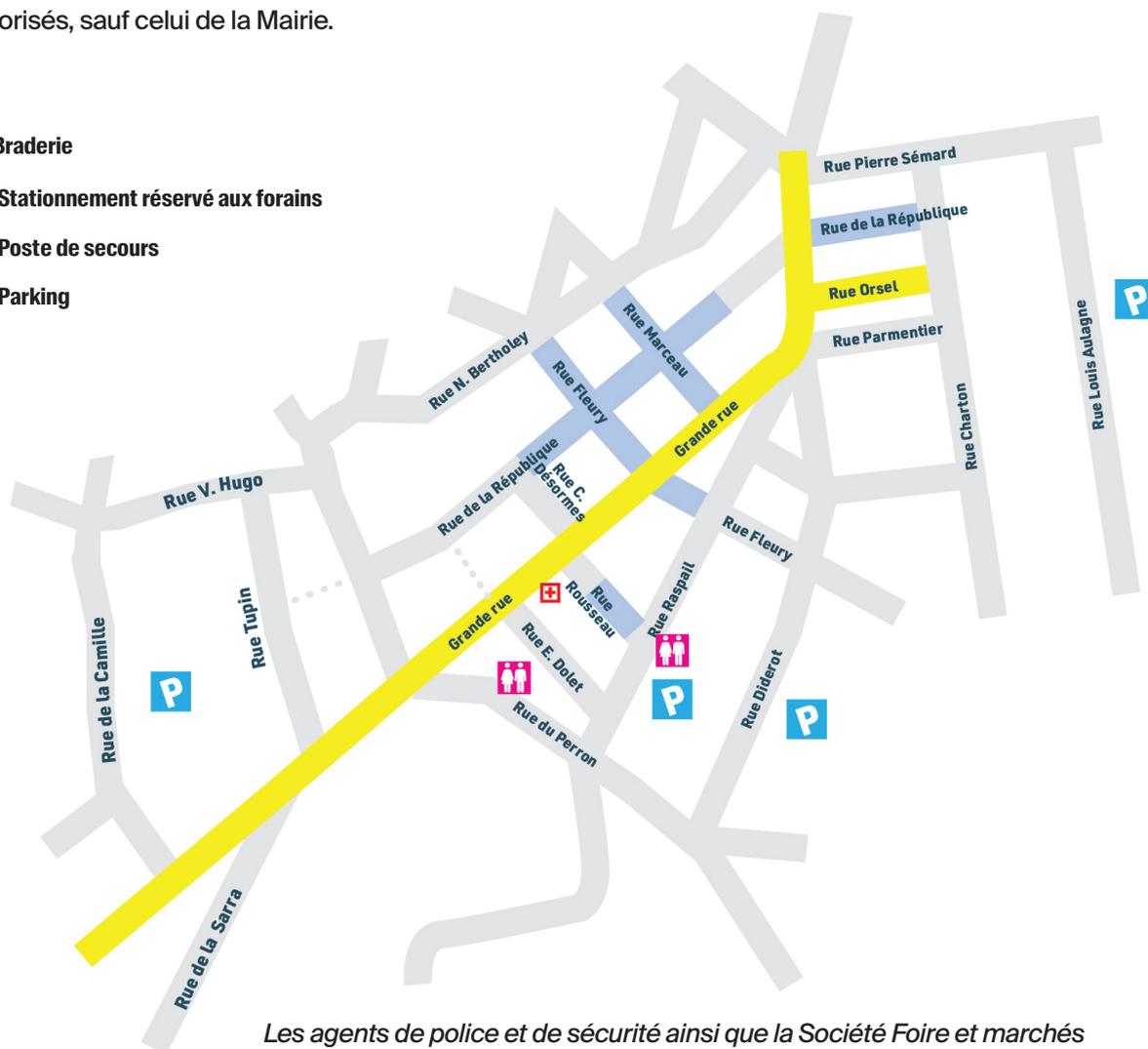
**OBLIGATOIRE : présentation de votre TITRE D'ADMISSION visible sur votre tableau de bord (avec n° emplacement et n° téléphone)**

 Braderie

 Stationnement réservé aux forains

 Poste de secours

 Parking



Les agents de police et de sécurité ainsi que la Société Foire et marchés traditionnels vous indiqueront l'itinéraire à suivre pour trouver votre stationnement en fonction de la circulation contrainte.